



**Stéphane PEU**

Député 2<sup>e</sup> circonscription  
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence  
parlementaire**

121 rue Gabriel Péri  
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également  
lieu à Pierrefitte-sur-Seine  
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ [contact@stephanepeu.fr](mailto:contact@stephanepeu.fr)

**Retrouvez-moi sur**

📘 Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

📺 Stéphane Peu

📷 [stephanepeu](https://www.instagram.com/stephanepeu)

📍 [stephanepeu.fr](http://stephanepeu.fr)

« **Bascule de l'Allocation de solidarité  
spécifique vers le RSA,**  
des conséquences inquiétantes  
pour les plus fragiles » »

**M**onsieur le député alerte Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités sur les conséquences d'une bascule de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) vers le Revenu de solidarité active (RSA).

Lors de son discours de politique générale, Monsieur le Premier ministre a annoncé vouloir la suppression de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) – et sa bascule vers le RSA – car selon lui, il s'agirait « d'une trappe à inactivité puisqu'elle prolonge l'indemnisation du chômage et permet, sans travailler, de valider des trimestres de retraite ».

Si, en effet, l'ASS permet, entre autres, de valider des trimestres de retraite, la raison est simple : ses bénéficiaires présentent un profil-type bien particulier.

Ainsi, les allocataires de l'ASS sont majoritairement en fin de carrière (6 sur 10 ont plus de 50 ans et sont donc considérés comme des actifs « seniors ») et près de 15 000 sont en situation de handicap.

Plus précaires, ils sont donc aussi plus éloignés de l'emploi que d'autres allocataires.

Aussi, la bascule de l'ASS vers le RSA, dont le mode de calcul est différent et ne permet pas de cotiser à la retraite, aurait des effets délétères sur ce public spécifique comme une perte de ressources et un recul important de l'âge de départ à la retraite.

Monsieur le député souhaite donc connaître l'avis de Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités sur ce sujet et les garanties envisagées pour ne pas pénaliser les actuels bénéficiaires de l'ASS dans l'hypothèse où le gouvernement déciderait, malgré l'opposition forte sur le sujet, de procéder à sa bascule vers le RSA.